



ARRETE DU MAIRE N° PM-2026-425
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER

OFFICE A L'EGLISE PROTESTANTE UNIE
RUE CROIX ROUGE

Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU le code de la route ;

VU le Code de la voirie routière ;

VU l'arrêté municipal n° AG/AR-2026-191 en date du 9 avril 2026 portant délégation de fonctions à Monsieur Georges ELNECAVE, 3° Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

CONSIDÉRANT la demande de la famille du défunt concernant l'office à l'Eglise Protestante Unie rue croix rouge;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer le stationnement pour faciliter l'office ;

ARRETE

Article 1 :

Le stationnement sera interdit, face au 2 avenue Paul Vigne d'Octon, dans la partie comprise entre la sortie du parking du CCAS et la ligne du stop, dans le sens de la circulation routière, le **Mercredi 19 Août 2026 de 8h00 à 12h00**.

Article 2 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par les services techniques de la ville.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché sur les lieux.

Article 4 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Ampliation sera adressée à :

Mme la Directrice générale des services, le chef du service de la police municipale, M. le Directeur des services Techniques municipaux, et M. le Capitaine de la Communauté de Brigades de Gendarmerie qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 17 Août 2026.

Par délégation du Maire,
Le 3^{ème} Adjoint,

Georges ELNECAVE.

